

# 14-18. Ces Bretons fusillés « pour l'exemple »

Hervé Queillé

Une soixantaine de soldats bretons ont été fusillés pendant la guerre 14-18. Roger Laouénan, dans son dernier ouvrage (\*), donne les clés pour essayer de comprendre cette tragédie. Des exécutions « pour l'exemple » qui ne sont pas à la gloire de l'armée française...

## > Pourquoi s'intéresser à quelques soldats dans une guerre qui a fait des millions de victimes ?

Cent ans après la fin de la guerre, il n'y a plus de secret. On connaît les noms, les parcours de ces fusillés ; et ce, notamment grâce à l'excellent ouvrage de Frédéric Mathieu qui, en 2013, a été le premier à briser l'omerta. Par ailleurs, ces exécutions traduisent l'état d'esprit qui régnait dans l'Armée, sur sa façon de faire respecter l'autorité et la discipline ainsi que la violence due parfois à l'alcool. En s'intéressant aux conditions dans lesquelles ils se sont fait happer par la machine judiciaire militaire, on est sûr, comme le soulignait le général et historien André Bach, de retrouver l'imaginaire et le vécu quotidien de tous ces hommes qui se sont côtoyés pendant un conflit d'autant plus infernal qu'il n'avait pas de terme prévisible.

## > Combien de soldats a-t-on réellement fusillés ?

J'en ai recensé 59 en Bretagne, dont 18 Costarmoricains, sept Finistériens, 14 Morbihannais, dix pour l'Ille-et-Vilaine et dix pour la Loire-Atlantique. Mais il y en a sans doute plus car 20 % des dossiers de justice militaire ont disparu. Le plus curieux est que ces dossiers sont en partie concentrés sur le deuxième semestre 1914, durant lequel on fusillait beaucoup. Sur les 668 exécutés au niveau national, 159 l'ont été en 1914, 272 en 1915, 122 en 1916, 78 en 1917 et neuf en 1918. Beaucoup ont toutefois échappé à la peine de mort. Les 140 000 condamnations à mort ont en effet débouché sur la prison, les travaux forcés ou une mutation dans des unités très exposées.

## > Pourquoi fusiller des soldats alors qu'il y avait déjà tant de victimes ?

La raison tient à la peur du commandement que l'autorité lui échappe face à une masse de quatre millions d'hommes de tous horizons, dont certains de la lie de la société. Dans ce livre, je raconte le passé de ces soldats, ce qui les mène à la faute ou à

## « Les fusillés étaient essentiellement des gens peu instruits, d'origine modeste qui ne pouvaient pas se défendre ».

l'erreur qu'ils sont censés avoir commise ; et, la plupart du temps, c'est du n'importe quoi. Mais on fusillait « pour l'exemple » ; pour le commandement, l'exemplarité était considérée comme supérieure au châtement. On faisait ainsi venir le maximum de soldats pour assister à l'exécution. Tuer des soldats alors qu'on en avait tant besoin, c'est absurde.

## > Pour quels motifs ?

Souvent sur le simple soupçon de s'être mutilé volontairement. Ce cas de figure n'était pas prévu dans le code de justice militaire de 1857. Les militaires l'ont requalifié en abandon de poste ou désobéissance en présence de l'ennemi, ce qui valait condamnation à mort.

## > Pouvaient-ils se défendre ?

C'était impossible face à des conseils de guerre qui obéissaient à la hiérarchie, et qui étaient composés de non-combattants. À partir de 1916, les soldats ont, toutefois, pu bénéficier d'une instruction préalable, d'un avocat et de la possibilité des circonstances atténuantes. Le nombre de fusillés a d'ailleurs baissé.

## > Qui étaient ces fusillés ?

Essentiellement des gens peu instruits, d'origine

modeste qui ne pouvaient et ne savaient pas se défendre. On ne trouve pas d'enseignants, de fonctionnaires, bourgeois ni aristocrates ou ecclésiastiques parmi les fusillés.

## > Comment réagissait la population ?

Dans un contexte où le tocsin sonnait fréquemment pour annoncer les morts sur le front, les exécutions pour « lâcheté » suscitaient l'opprobre de la famille. Surtout dans les villages ; tel à Mellionnec (22), lors de l'annonce de l'exécution de François Laurent, en mars 1915 (il avait été fusillé en octobre 1914). Légèrement blessé à la main gauche (phalange arrachée), il se fait soigner dans un poste de secours sur les conseils de son capitaine qui était à proximité. Le médecin l'accusera de s'être automutilié pour ne pas repartir au combat. Ne parlant que quelques mots de français, François Laurent ne pourra se défendre. Il sera réhabilité en 1933. Ce qui donnera lieu à une cérémonie qui attirera 6 000 personnes à Mellionnec, avec des autorités très gênées, conscientes de l'erreur judiciaire. Une réhabilitation qui manquait tristement de solennité, transformée en fête avec tombola, bal populaire...

## > Ont-ils été nombreux à être réhabilités ?

43 au niveau national dont trois en Bretagne : Elie Lescop de Rennes, Lucien Lechat de Le Ferré (Ille-et-Vilaine) et François Laurent.

## > Une réhabilitation collective est-elle possible ?

La tentative de Lionel Jospin, en 1998, a suscité un tollé à droite. En 2014, Hollande a refusé cette réhabilitation collective et, depuis, rien. Le dossier est sensible car quelques cas relèvent plus du droit commun comme ce soldat qui avait tué un camarade de tranchée puis une femme et ses deux enfants dans son village.

\* « Les Bretons dans la Grande Guerre - La Bretagne fusillée » (Coop Breizh).